

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jean Batou, Christian Dandrès, François Lefort, Salika Wenger, Jocelyne Haller, Claire Martenot, Caroline Marti, Roger Deneys, Marion Sobanek, Guillaume Käser, Pierre Vanek, Thomas Wenger, Christian Frey, Maria Casares, Jean-Charles Rielle, Christian Zaugg, Isabelle Brunier, Olivier Baud, Nicole Valiquer Grecuccio, Alberto Velasco, Cyril Mizrahi, Frédérique Perler, Sarah Klopmann, Lydia Schneider Hausser, Salima Moyard*

*Date de dépôt : 9 janvier 2018*

## **Proposition de résolution**

### **pour la réintégration au sein de l'Etat du personnel de nettoyage des bâtiments publics**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la responsabilité sociale de l'Etat à l'égard des travailleurs œuvrant au nettoyage de ses propres bâtiments ;
- les salaires, certes modestes, mais convenables, des nettoyeurs directement engagés par l'Etat ;
- les salaires particulièrement bas versés aux nettoyeurs du secteur privé, salaires généralement fixés entre 19,60 F et 20,60 F de l'heure ;
- l'impossibilité de vivre à Genève avec de tels salaires,

invite le Conseil d'Etat

à engager directement les nettoyeurs aujourd'hui payés par des entreprises de nettoyages et œuvrant à l'entretien des bâtiments publics.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis plusieurs années, l'office des bâtiments (OBA), qui dépend du département des finances, a opté pour la sous-traitance du nettoyage des bâtiments publics à des entreprises privées. Cette pratique a été introduite à des fins d'économies. Toutefois, ses conséquences sociales n'ont sans doute pas bien été évaluées.

La concession de ces mandats de nettoyage à des entreprises privées pour une période déterminée, puis leur re-soumission périodique, est en effet la cause d'une sous-enchère salariale quasi institutionnalisée, ceci dans un domaine où les avantages compétitifs découlent essentiellement de la compression des charges de personnel.

En s'efforçant de susciter des offres toujours plus « avantageuses », l'Etat exerce *de facto* une pression à la baisse des salaires et à la dégradation des conditions de travail dans l'un des secteurs d'activité les plus précarisés de notre canton, parfois au détriment de travailleurs âgés.

Ainsi, le 8 février 2015, l'émission de la RTS *Mise au point*, traitant des travailleurs pauvres, évoquait le sort de nettoyeurs du cycle d'orientation, dont les salaires étaient passés de 3800-4000 F bruts par mois à 3100-3300 F, ce qui les condamnait à l'aide sociale. Cette enquête avait suscité des réactions indignées.

Or, tout récemment, des nettoyeurs du cycle d'orientation de l'Aubépine et de l'école de culture générale Madame-de-Staël ont reçu des avis de licenciement pour la fin 2017, après plusieurs années de travail dans les mêmes établissements, parce que des entreprises concurrentes avaient remporté la nouvelle soumission de l'OBA.

Lorsqu'une entreprise licencie en raison de la perte d'un mandat de l'Etat, il est difficile pour ses employés licenciés de retrouver une embauche à des conditions équivalentes. Ils doivent généralement se résigner à des salaires horaires à la baisse – le nouvel employeur ne tenant le plus souvent pas compte de leur ancienneté –, voire à un emploi à temps partiel qui ne permet pas de cotiser au 2<sup>e</sup> pilier.

En faisant abstraction des difficultés endurées par les travailleurs concernés et leurs familles, l'Etat finira donc par sortir d'une poche, en prestations sociales, ce qu'il aura voulu économiser de l'autre, par la

sous-traitance de certains services. Ceci sans compter que les élèves et les enseignants de nos écoles, mais aussi les autres usagers des bâtiments publics, devront se contenter de locaux moins bien entretenus, tant il est vrai que la compression des salaires et la dégradation des conditions de travail finissent par déboucher sur une baisse de la qualité des services.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver le meilleur accueil à cette proposition de résolution.